

Les Vrais chiffres du Chômage

sources :chiffres officiels du ministère de l'Emploi, notes du collectif « les autres chiffres du chômage »

1. Les chiffres officiels masquent la réalité

Chiffre officiel : 2,1 millions de chômeurs mais 4,4 millions de personnes inscrites à l'ANPE

On laisse de côté les chômeurs invisibles. Derniers chiffres :

Chômeurs des DOM (total)	220 000
Demandeurs d'emploi temporaire ou à temps partiel	871 000
Dispensés de recherche d'emploi	412 000
Chômeurs en "activité réduite"	452 000
Demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles	321 000
TOTAL	2 276 000

La part de ces chômeurs invisibles a été multipliée par 4 en 25 ans.

2. La baisse du chômage : radiés, déboutés et dégoûtés

- chômeurs déboutés : sorties pour « non-renouvellement motivé » + 31 % entre 2004 et 2006
- chômeurs radiés : + 39 %
- chômeurs dégoûtés : sorties pour « non-renouvellement accidentel » + 31 %

En plus :

- sortir des listes de l'ANPE signifie de moins en moins sortir du chômage
- Emplois dégradés pour ceux qui retrouvent du travail : de moins en moins de CDI et de plus en plus de CDD, d'intérim et d'emplois aidés.
- Pourquoi l'Insee a reporté la publication du chiffre officiel ? Il devrait être entre 8,9 et 9,2 %. C'est plus qu'à l'arrivée de la droite (8,6 %)

3. Les faux modèles européens

Le taux de chômage a baissé au Royaume-Uni et au Danemark

MAIS au Royaume-Uni, 2,2 millions de personnes sont en maladie de longue durée

MAIS au Danemark, moitié moins de créations d'emplois qu'en France en dix ans : ce sont les préretraites et les congés maladies de longue durée qui font baisser le taux de chômage

5. Nos propositions contre le chômage (selon les 125 propositions) :

- Licenciements interdits pour les entreprises qui réalisent des profits
- Abrogation du CNE et généralisation du CDI à temps complet
- Réel statut pour les stagiaires
- Droit à la reconversion du temps partiel en plein temps
- Partage du travail avec une nouvelle réduction du temps de travail
- Nouveaux services publics créateurs d'emploi : logement, petite enfance, énergie
- Développement de l'économie sociale et solidaire
- Renforcement de l'inspection du travail
- Réel service public de l'emploi : monopole de placement et moyens /gestion améliorés